SFPIS
Société de Formation et Perfectionnement en Incendie et Secourisme

▫ Sauveteur Secouriste du Travail
▫ Maintien et Actualisation des Compétences SST
▫ Gestes et Soins d'Urgence Petite Enfance

▫ Equipier de première intervention
+ gestion de l'évacuation .

▫ PRAP Petite Enfance
▫ PRAP 2S
▫ Gestes et Postures

S.F.P.I.S

Forum d'entreprises
2, rue Clémence Isaure
31250 Revel
APE 8559A
N° SIRET : 49973197400014
☎ 06 79 40 12 56

SFPIS
Société de Formation et Perfectionnement en Incendie et Secourisme

SOMMAIRE

Formations

- Sauveteur Secouriste du Travail..... *Page 3*
- Maintien et Actualisation des Compétences SST ..... *Page 5*
- Gestes et Soins d'Urgence Petite Enfance..... *Page 7*
- Sécurité incendie *manipulation des extincteurs* .... *Page 9*
- PRAP Petite enfance..... *Page 11*
- PRAP 2S..... ..... *Page 14*
- Gestes et Postures..... *Page 17*

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

PUBLIC CONCERNÉ	PRE-REQUIS
Tout public Un groupe de 4 à 10 personnes.	Aucun pré-requis Parler et comprendre le français

OBJECTIF DU STAGE

- Rendre capable le Sauveteur Secouriste du Travail d'intervenir efficacement face à une situation d'accident en portant secours à la ou les victimes.
- Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES TOUT AU LONG DE LA FORMATION

Au cours de la formation chaque candidat au certificat SST développe des multiples compétences pour :

- Situer le cadre juridique de son intervention.
- Réaliser une protection adaptée.
- Examiner le(les) victimes avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- Secourir la(les) victimes de manière appropriée.
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

CONTENU

- Connaitre le rôle du SST dans la santé et sécurité au travail et situer le cadre juridique de son intervention,
- Prévention des risques professionnels.
- Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Mettre en œuvre des actions de prévention et informer les personnes responsables de la prévention dans l'entreprise
- Protéger
- Examiner
- Faire alerter ou alerter
- Secourir :
    1. La victime saigne abondamment.
    2. La victime s'étouffe.
    3. La victime se plaint de malaise.
    4. la victime se plaint de brûlures.
    5. La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
    6. La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
    7. La victime ne répond pas mais elle respire.
    8. La victime ne répond pas et ne respire pas

CERTIFICATION

La réalisation de la certification dans le cadre de formation Sauveteur Secouriste du Travail se déroule sur 2 épreuves.

Une certification sur 2 épreuves à partir d'une seule et même situation d'accident de travail simulé définie par le formateur.

- ✓ 1ère épreuve certificative où les indicateurs des compétences C2, C3, C4 et C5 sont évalués selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS.
- ✓ 2ème épreuve certificative où les indicateurs des compétences C1, C6, C7 et C8 sont évalués lors de l'entretien individuel ou en plénière à travers des questions courtes et simples selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS

⇒ **Principes d'évaluation : Validation**

La formation Sauveteur Secouriste du travail comporte une évaluation réalisée tout au long de la formation et une certification finale (Deux épreuves évaluatives théoriques et pratiques selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS) .
L'évaluation certificative des stagiaires, selon des critères définis par l'INRS est portée sur un document national (Grille de certification des compétences du SST). Les 8 compétences acquises donnent la certification et permet si elle est favorable de délivrer un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation.

Délivrance d'un Certificat de Sauveteur Secouriste du travail plastifié et d'une Attestation de Fin de Formation avec avis favorable et validation des acquis.
En cas d'avis défavorable, une attestation de fin de formation avec avis défavorable et grille des compétences non acquises sera remise.

Le certificat de SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session de maintien et actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

DURÉE

Deux journées soit **12 heures** de face à face pédagogique, *Si nécessaire, il faut ajouter le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession*

METHODES PEDAGOGIQUES et MOYENS MIS EN OEUVRE

Enseignement progressif varié qui favorise l'entraînement pour atteindre l'objectif. C'est un enseignement stimulant coopératif permettant l'auto évaluation.

- **Méthodes actives avec apprentissage théorique et pratique.**

Evaluation formative tout au long de la formation : questionnement, exposés interactifs, démonstration en temps réel et démonstration commentée justifiée, mises en situation d'accident du travail simulé, Apprentissage individuel des gestes.

- **Moyens mis en œuvre** .

Support pédagogique moderne, ordinateur, vidéo projecteur, film de démonstration, plan d'intervention SST, mannequins adulte, enfants , nourrissons, défibrillateur, masques, draps, divers matériels pour cas concrets (doigts coupés, couteau...), flanelographe malaise, veste d'entraînement à la méthode de Heimlich.....

- Mémento INRS remis à chaque apprenant SST

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

PUBLIC CONCERNÉ

Les Sauveteurs Secouristes du travail déjà formés.
La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes

PRE-REQUIS

Etre titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.
Parler et comprendre le français

OBJECTIF DU STAGE

- Rendre capable le Sauveteur Secouriste du Travail d'intervenir efficacement face à une situation d'accident en portant secours à la ou les victimes.
- Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise

Cette formation a pour finalité de permettre au Sauveteur Secouriste du Travail de maintenir et d'actualiser ses compétences définies dans le référentiel de formation en matière de prévention et d'intervention face à accident à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Au cours de la formation chaque candidat au certificat SST développe des multiples compétences pour :

- Être capable d'examiner la ou les victimes pour la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.
- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention.
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situations(s) dangereuse(s) repérée(s).

CONTENU

- Retour d'expérience et partage d'informations

Présentation des points forts de l'expérience professionnelle des participants.
Échanges avec l'ensemble du groupe sur différents axes d'améliorations identifiés.

- Prévenir des risques professionnels dans l'entreprise ou l'établissement.
- Découvrir les nouvelles procédures de prévention et des risques de l'entreprise.
- Actualiser la formation aux modifications du programme avec révision des conduites à tenir et des techniques.

- Protéger
- Examiner
- Alerter ou faire alerter
- Secourir

- ✓ La victime saigne abondamment
- ✓ La victime s'étouffe
- ✓ La victime se plaint de malaise
- ✓ La victime se plaint de brûlure
- ✓ La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- ✓ La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- ✓ La victime ne répond pas, mais elle respire
- ✓ La victime ne répond pas et ne respire pas

- Mettre en application ses compétences au service de l'organisation de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

CERTIFICATION

La réalisation de la certification dans le cadre de maintien et d'actualisation des compétences du SST se déroule sur 2 épreuves.

- **Une certification sur 2 épreuves à partir d'une seule et même situation d'accident de travail simulé définie par le formateur.**
  - ✓ 1ère épreuve certificative où les indicateurs des compétences C3, C4 et C5 sont évalués selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS.
  - ✓ 2ème épreuve certificative où les indicateurs des compétences C6, C7 et C8 sont évalués lors de l'entretien individuel ou en plénière à travers des questions courtes et simples selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS .

⇒ **Principes d'évaluation : Validation**

La formation Sauveteur Secouriste du travail comporte une évaluation réalisée tout au long de la formation et une certification finale (Deux épreuves évaluatives théoriques et pratiques selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS) .
L'évaluation certificative des stagiaires, selon des critères définis par l'INRS est portée sur un document national (Grille de certification des compétences du SST). Les 6 compétences acquises donnent la certification et permet si elle est favorable de délivrer un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation.

Délivrance d'un Certificat de sauveteur Secouriste du travail plastifié et d'une Attestation de Fin de formation avec avis favorable et validation des acquis.
En cas d'avis défavorable, une attestation de fin de formation avec avis défavorable et grille des compétences non acquises sera remis.

METHODES PEDAGOGIQUES et MOYENS MIS EN OEUVRE

Enseignement progressif varié qui favorise l'entraînement pour atteindre l'objectif. C'est un enseignement stimulant coopératif permettant l'auto évaluation.

- **Méthodes actives avec apprentissage théorique et pratique.**

Evaluation formative tout au long de la formation : questionnement, exposés interactifs, démonstration en temps réel et démonstration commentée justifiée, mises en situation d'accident du travail simulé, Apprentissage individuel des gestes.

- **Moyens mis en œuvre** .

Support pédagogique moderne, ordinateur, vidéo projecteur, film de démonstration, plan d'intervention SST, mannequins adulte, enfants , nourrissons, défibrillateur, masques, draps, divers matériels pour cas concrets (doigts coupés, couteau...), flanelographe malaise, veste d'entraînement à la méthode de Heimlich.....

- Mémento remis à chaque apprenant SST.

DURÉE

7 heures de face à face pédagogique - une journée

GESTES ET SOINS D'URGENCE PETITE ENFANCE

PUBLIC CONCERNE

Toute personne ayant des activités exercées dans le secteur de la petite enfance (en structure d'accueil de petite enfance, ou encore à domicile) : Crèche, assistante maternelle, multi-accueil, personnel périscolaire, centre ou camps de vacances et loisir...)
un groupe de 6 à 15 personnes

PRE REQUIS

Aucune connaissance préalable est nécessaire
Parler et comprendre le français

OBJECTIF DU STAGE

- Être capable d'acquérir des connaissances nécessaires à la prévention des accidents chez les enfants et nourrissons et de les mettre en pratique ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.
- Être capable d'intervenir en toute sécurité et d'agir efficacement face à une situation d'accident ou de détresse d'un enfant ou d' un nourrisson.
- Être capable d'apprendre les gestes de premiers secours afin d'éviter l'aggravation de l'état de la victime, en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Compétences développées tout au long de la formation : *Au cours de la formation chaque candidat développe des multiples compétences pour* :

- Être capable d'analyser la détresse d'un enfant.
- Être capable d' identifier les causes.
- Être capable de réagir devant un enfant présentant des signes de détresse.
- Être capable de réaliser une protection adaptée.
- Être capable d'examiner le(les) victimes de manière appropriée
- Être capable de secourir la victime de manière appropriée.
- Être capable de faire alerter ou alerter.
- Être capable de pratiquer une désobstruction des voies aérienne chez l'enfant ou le nourrisson.
- Être capable de pratiquer un massage cardiaque externe. sur enfant ou bébé.
- Être capable de reconnaître les situations à risque et prévenir les accidents domestiques
  A l'issue de la formation le stagiaire doit être capable d'exécuter correctement la conduite à tenir face à une maladie ou un accident chez l'enfant ou le nourrisson et de maintenir l'état de la victime tout en évitant son aggravation en attendant les secours

CONTENU

Partie théorique :

- ✓ Prévention des accidents domestiques et en milieu scolaire ou en crèche.
- ✓ Protection de l'enfant ou nourrisson.
- ✓ Examen de l'enfant ou nourrisson
- ✓ Alerte des secours (connaître les numéros d'urgence et savoir passer un message d'alerte.
- ✓ Secourir l'enfant ou le nourrisson
- ✓ Bilan de gravité.
- ✓ Arbre de décision.
- ✓ Synthèse des différents accidents rencontrés :

Partie pratique :

- ✓ Mise en situation et cas concrets
- ✓ Libération des voies aériennes.
- ✓ Position d'aisance et/ou de sécurité
- ✓ Obstruction des voies aériennes par un corps étranger.
- ✓ Désobstruction des voies aériennes.
- ✓ Arrêt ventilatoire
- ✓ Massage cardiaque externe (entraînement sur mannequin « bébé »).
- ✓ Surveillance de l'enfant blessé.
- ✓ Exercices pratiques sur différents thèmes abordés lors de la théorie avec une évaluation sur une ou plusieurs mises en situations

CONTENU (suite)

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

- L'enfant saigne abondamment (hémorragie)
- L'enfant ne saigne pas abondamment (nez, plaie..)
- L'enfant ou le nourrisson s'étouffe.
  - obstruction partielle et totale des voies aériennes chez l'enfant et le nourrisson.
  - Enfant portant un petit objet à la bouche.
  - cas particulier : l'arête de poisson
- L'enfant ou le nourrisson présente un malaise.
- L'enfant ne respire plus mais il est encore conscient
  - détresse respiratoire
  - arrêt cardio-respiratoire.
- L'enfant ou nourrisson ne répond pas mais il respire.
- L'enfant ou nourrisson ne répond pas et ne respire pas.
- Les brûlures.
- Les électrocutions.
- La fièvre et les convulsions.
- Les traumatismes(chutes, chocs)
- L'Intoxication accidentelle
- Le coup de chaleur
- La déshydratation.
- L'insolation
- Les morsures d'animaux et piqûres d'insectes

PRINCIPE D'EVALUATION : VALIDATION

⇨ **Evaluation de la formation :** Exercices pratiques

⇨ **Documents délivrés si réussite à l'évaluation :** Attestation de fin de formation avec évaluation des acquis remise à chaque stagiaire.

METHODES PEDAGOGIQUES et MOYENS MIS EN OEUVRE

- Méthodes actives avec apprentissage théorique et pratique.
  - Méthode heuristique
    - ✓ Questionnement, échanges et partage d'expériences.
    - ✓ Exposés interactifs
  - Méthode démonstrative
    - ✓ Démonstrations en temps réel (DTR)
    - ✓ Démonstration commentée justifiée (DCJ)
  - Exposés interactifs.
  - Méthode applicative
    - ✓ Exercices d'apprentissage en groupe et individuel des gestes.
    - ✓ Cas simulé (miss en situations).
  - Mises en situation de cas liés aux risques propres à l'entreprise.
  - Evaluation formative tout au long de la formation.
- Exposés avec diaporama, photos et vidéos,Ordinateurs portable, vidéoprojecteur.
- Matériel : 1 mannequin enfant, 2 nourrissons, 2 nourrissons RCP Sani baby, masques de peau, sacs d'insufflation Sani Baby, 2 vestes Heimlich, 1 défibrillateur, Maquillage, masques, draps, couvertures, tapis de sol, téléphone, gants latex ou vinyle, couverture de survie, pansements compressifs, divers matériels pour cas concrets (petits objets, aliment pour allergie, doigts coupés...) couverture anti-feu, coupe de tête, trousse de secours, couverture iso-thermique....
- Formateur(trice) SST habilité par l'INRS (Expérience de secourisme sur le terrain...)
- Mémento Soins d'urgence au jeune enfant.

DURÉE

7 heures de face à face pédagogique - une journée

FORMATION SECURITE INCENDIE Equipier de première intervention - manipulation des extincteurs + GESTION DE L'EVACUATION	
PUBLIC CONCERNÉ	**PRE-REQUIS**
Personne pouvant être confronté à la lutte contre l'incendie au moyen des équipements de première intervention un groupe de 4 à 15 personnes	Aucun pré-requis nécessaire à la formation Parler et comprendre le français

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Tout Chef d'établissement est tenu d'organiser une formation en matière de sécurité au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.

Article R4216-2 du Code du Travail : les bâtiments et les locaux sont conçus et réalisés de manière à permettre en cas de sinistre :

- l'évacuation rapide de la totalité des occupants (les travailleurs et les visiteurs) dans des conditions de sécurité maximale;
- l'accès de l'extérieur et l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie;
- la limitation de la propagation de l'incendie à l'intérieur et à l'extérieur de bâtiments.

Article R.4227-28 du Code du travail : l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

La formation répond aux exigences réglementaires en formant le personnel.

OBJECTIF DU STAGE

La formation Equipiers de première intervention a pour finalité de rendre le stagiaire capable d'intervenir efficacement sur un départ de feu et de le sensibiliser au risque d'incendie et de panique.

Être capable de connaître les éléments donnant naissance à un feu.

Être capable d'acquérir les principes fondamentaux de lutte contre le feu.

Être capable d'agir à un départ de feu dans son établissement ou entreprise.

Être capable de réagir et d'intervenir sur un début d'incendie en toute sécurité.

Être capable de manipuler les extincteurs sur un début d'incendie.

Être capable de reconnaître et d'utiliser les moyens d'extinction.

Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumées.

Être capable d'acquérir des réflexes et automatismes face à un danger.

Être capable de connaître les consignes de sécurité incendie et d'évacuation de l'établissement.

Être capable de connaître les conséquences d'un déplacement en milieu enfumé

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Compétences développées tout au long de la formation : *Au cours de la formation chaque candidat développe des multiples compétences pour être capable de* :

De réagir lors d'un début d'incendie, en tant que premier témoin.

De donner l'alarme et l'alerte.

De mettre en œuvre les moyens de première intervention.

D'optimiser l'évacuation ou la mise en sécurité en cas de nécessité.

Citer les éléments donnant naissance à un feu, connaître les différents extincteurs.

Savoir agir rapidement en sécurité lors d'un départ de feu.

Donner l'alarme, utiliser le moyen d'extinction le mieux adapté.

D'acquérir des notions de base d'évacuation de local.

De savoir appliquer efficacement les consignes, procédures internes en situation de sinistre

CONTENU DU MODULE

Partie théorique

- **Être capable de connaître les éléments donnant naissance à un feu.**
  - Présentation d'un feu (causes, propagation, conséquences).
  - Dangers des fumées.
  - Triangle du feu
  - Classes de feux et les agents extincteurs.
- **Être capable d'agir à un départ de feu.** Qu'est ce que la sécurité incendie ?
  - Rôle du premier témoin de l'incendie
  - Apprendre à adopter un certain comportement face au feu.
  - Apprendre les erreurs à éviter
    → locaux à risques, moyens de secours.
    → Connaitre les techniques d'attaques des feux et savoir éteindre un départ de feu.
  - Présentation et description des différents matériels d'extinction de l'entreprise.
  - Reconnaître et savoir utiliser les différents extincteurs (eau, poudre, CO^2).
- **Être capable d'adopter une conduite sûre face aux fumée**.
  - Danger des fumées
  - Savoir donner l'alarme et/ou alerter les secours.
  - Connaître les techniques d'évacuation, les consigne de sécurité incendie et protocoles de l'établissement et les appliquer efficacement.
  - Connaître les conséquences d'un déplacement en milieu enfumé.

Partie pratique

LE PLAN D'ACTION LORS D'UN INCENDIE

1. Identifier le feu
2. Analyser le danger (causes, conséquences)
3. Effectuer les coupures d'urgence (énergies et fluides).
4. Donner l'alarme et/ou alerter les secours.
5 . Choisir et utiliser le bon extincteur.

- Démonstration d'efficacité des agents extincteurs sur les différentes classes de feux
- Maniement des extincteurs par les stagiaires sur flammes réelles.
- Mise en œuvre de R.I.A (si l'établissement en possède).
- Mise en situation dans un local, atelier ou bureau avec conduite à tenir des participants.
- Scénarios destinés à apprécier la réaction des stagiaires face à un départ de feu et ses connaissances sur les techniques d'évacuation (réflexes et automatismes face à un danger) .
  Débriefing et évaluation de la formation

METHODESET MOYENS PÉDAGOGIQUES mise en œuvre

- **Méthodes actives avec apprentissage théorique et pratique.**
  - Méthode heuristique (Questionnement, exposés interactifs)
  - Méthode démonstrative (Démonstration commentée en temps réel et justifiée DTR, DTJ)
  - Méthode applicative (Apprentissage individuel des gestes, Cas simulé (mises en situation)
  - Cas particuliers
  - Evaluation formative tout au long de la formation.
- **Maniement des extincteurs par les stagiaires sur flammes réelles** (remorque de formation à la sensibilisation et à la lutte contre les incendies ou générateur de flammes et/ou matériels électroniques laser)
- **Mises en situation** et simulations dynamiques pouvant mettre en jeu plusieurs intervenants.
- **Générateur à fumée ou utilisation de lunettes électroniques** qui reproduisent de la fumée. Permet d'être utilisé dans des endroits où il est impossible d'avoir recours à la fumée artificielle.
- **Livret remis à chaque participant « lutte contre l'incendie »**

PRINCIPE D'ÉVALUATION : VALIDATION

- Evaluation formative tout au long de la formation
- Attestation de fin de formation avec évaluation des acquis remise à chaque stagiaire.

DURÉE

2 heures de face à face pédagogique (une demi-journée)

PREVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
Formation d'acteurs PRAP - Petite enfance

PUBLIC CONCERNE	PRE-REQUIS
Toute personne ayant des activités exercées dans le secteur de la petite enfance (en structure d'accueil de petite enfance, ou encore à domicile) : Crèche, assistante maternelle, , multi-accueil, personnel périscolaire, centre ou camps de vacances et loisir...) un groupe de 6 à 12 personnes	Aucun pré-requis nécessaire à la formation Parler et comprendre le français

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Code du travail, art. L4541-3 :
L'employeur prend les mesures d'organisation appropriées ou utilise les moyens appropriés, et notamment les équipements mécaniques, afin d'éviter le recours à la manutention manuelle de charges par les travailleurs.
Code du travail 4541-5 : Lorsque la manutention manuelle ne peut pas être évitée, l'employeur :
1. Evalue les risques que font encourir les opérations de manutention pour la santé et la sécurité des travailleurs.
2. Organise les postes de travail de façon à éviter ou à réduire les risques, notamment dorsolombaires, en mettant en particulier à la disposition des travailleurs des aides mécaniques ou, à défaut de pouvoir les mettre en œuvre, les accessoires de préhension propres à rendre leur tâche plus sûre et moins pénible.

OBJECTIF DU STAGE

La formation d'acteurs PRAP vise rendre tout personnel capable de contribuer à la mise en œuvre de la PRAP, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Compétences développées tout au long de la formation : *Au cours de la formation chaque candidat au certificat PRAP développe des multiples compétences pour* :

- ✓ Être capable se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
  - Être capable de comprendre l'intérêt de la prévention.
  - Être capable de connaître les risques de son métier.
- ✓ Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
  - Être capable de caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
  - Être capable d'observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.
- ✓ Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
  - Être capable de proposer des améliorations de sa situation de travail.
  - Être capable de faire remonter l'information aux personnes concernées.
  - Être capable de se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.

Le référentiel de compétences " Prévention des risques liés à l'activité physique" a pour vocation de permettre aux salariés d'exercer leurs métiers en toute sécurité.

CONTENU

- Situer le rôle de l'acteur PRAP dans l'organisation de la prévention de l'entreprise (il connaît les risques de son métier, il observe, décrit, analyse sa situation de travail, et propose des améliorations).
- Situer le rôle de l'acteur PRAP en matière d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise (en relation avec le Document Unique).
- L'acteur PRAP participe au projet de prévention des risques liés à l'activité physique dans l'entreprise. Dans ce cadre, il est amené à effectuer les actions suivantes :
  - Analyser sa fiche de poste et ses obligations (techniques et réglementaires).
  - Repérer les différentes phases chronologiques de son activité réelle de travail.
  - Analyser son activité physique et en repérer les déterminants.
  - Identifier les risques encourus liés à l'activité physique.
  - Proposer des améliorations de sa situation de travail.
  - Maîtrise les risques qui dépendent de lui (manutention...)
  - Signaler les situations à risques.
  - Echanger avec tous les acteurs PRAP pour proposer des améliorations visant la suppression ou la réduction des risques liés à l'activité physique.

METHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES mise en œuvre

- ➢ Méthodes actives avec apprentissage théorique et pratique.
- Méthode heuristique
  - ✓ Questionnement, échanges et partage d'expériences.
  - ✓ Exposés interactifs
- Méthode démonstrative
  - ✓ Démonstration en temps réel (DTR)
  - ✓ Démonstration commentée justifiée (DCJ)
- Exposés interactifs.
- Méthode applicative
  - ✓ Exercices d'apprentissage en groupe sur le matériel utilisé par le personnel de l'entreprise (table à langer, tapis de jeu, transat, chaise haute, lit parapluie avec hamac et ouverture sur le côté, poussette...)
  - ✓ Autres matériels utilisés (bidon, caisse, seau, poubelle, linge...)
  - ✓ Exercices d'apprentissage individuel des gestes.
  - ✓ Cas simulé (mises en situation) .
- Evaluation formative tout au long de la formation.

- ➢ Exposés avec diaporama, photos et vidéos
- ➢ Formation alliant théorie (notion de risques, statistiques, anatomie) et pratique : (manutention de charges diverses : objets et personnes, utilisation des matériels).
- ➢ Utilisation des matériels et aides techniques disponibles dans l'entreprise ou le service.
- ➢ Ordinateur portable, vidéoprojecteur, 2 mannequins nourrissons - 2 mannequins enfants lestés, ...
- ➢ Formateur PRAP habilité par l'INRS (kinésithérapeute expérience maisons retraite .....
- ➢ Prévoir une salle de réunion.
- ➢ Une tenue de travail adaptée à la situation est obligatoire.
- ➢ un mémento remis à chaque acteur PRAP PE

CERTIFICATION

Des épreuves certificatives sont proposées de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à des situations réelles de travail.
Les compétences sont évaluées durant la formation en respectant les modalités définies par l'INRS et en s'appuyant sur les grilles d'évaluation de l'Acteur PRAP PE.

⇒ **Principes d'évaluation : modalités de validation PRAP**

Une tenue de travail adaptée à la situation est obligatoire. En l'absence de cette tenue, la mise en pratique ne peut pas avoir lieu et le candidat ne pourra pas par conséquent valider les épreuves.

La réalisation de la certification dans le cadre de formation PRAP PE se déroule en huit séances de 2h en PRAP PE.

La formation PRAP est évaluée en continu (SUIVI DE LA FORMATION) et de manière ponctuelle pour les techniques gestuelles et l'analyse de situation de travail (ÉVALUATION).

Pour être validé, la candidat doit participer activement à l'ensemble des séances.

La formation PRAP PE comporte des évaluations formatives dispensé par le formateur certifié tout au long de la formation et une certification finale.
Les évaluations formatives et l'évaluation certificative des stagiaires, selon des critères définis par l'INRS sont portées sur des documents nationaux (Fiche de suivi et d'évaluation FORMATIVE, Fiche d'évaluation certificative : Acteur PRAP PE, Mise en œuvre d'une technique gestuelle). Les 3 compétences acquises donnent la certification et permet si elle est favorable de délivrer un certificat PRAP au candidat qui a participé **activement** à l'ensemble de la formation.

Délivrance d'un Certificat Acteur PRAP plastifié et d'une Attestation de Fin de Formation avec avis favorable et validation des acquis.
En cas d'avis défavorable, une attestation de fin de formation avec avis défavorable et grille des compétences non acquises sera remise.
Le certificat Acteur PRAP est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, l'acteur PRAP doit suivre et valider une session de maintien et actualisation de ses compétences PRAP pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois

DURÉE

- 16 heures au minimum pour le secteur petite enfance
- Les séances sont réparties sur 1 à 3 semaines

PREVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
Formation d'acteurs PRAP - 2S

PUBLIC CONCERNE	PRE-REQUIS
Personnel ayant des activités de soins et d'aide en établissement spécialisé (hôpitaux, cliniques), en maison de retraite un groupe de 6 à 12 personnes	Aucun pré-requis nécessaire à la formation Parler et comprendre le français

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Code du travail, art. L4541-3 :
L'employeur prend les mesures d'organisation appropriées ou utilise les moyens appropriés, et notamment les équipements mécaniques, afin d'éviter le recours à la manutention manuelle de charges par les travailleurs.
Code du travail 4541-5 : Lorsque la manutention manuelle ne peut pas être évitée, l'employeur :
1. Evalue les risques que font encourir les opérations de manutention pour la santé et la sécurité des travailleurs.
2. Organise les postes de travail de façon à éviter ou à réduire les risques, notamment dorsolombaires, en mettant en particulier à la disposition des travailleurs des aides mécaniques ou, à défaut de pouvoir les mettre en œuvre, les accessoires de préhension propres à rendre leur tâche plus sûre et moins pénible.

OBJECTIF DU STAGE

- La formation d'acteurs PRAP vise rendre tout personnel capable de contribuer à la mise en œuvre de la PRAP, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Compétences développées tout au long de la formation : *Au cours de la formation chaque candidat au certificat PRAP développe des multiples compétences pour* :

- ✓ Être capable se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
  - Être capable de comprendre l'intérêt de la prévention.
  - Être capable de connaître les risques de son métier.
- ✓ Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
  - Être capable de caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
  - Être capable d'observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.
- ✓ Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
  - Être capable de proposer des améliorations de sa situation de travail.
  - Être capable de faire remonter l'information aux personnes concernées.
  - Être capable de se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.

Le référentiel de compétences " Prévention des risques liés à l'activité physique" a pour vocation de permettre aux salariés d'exercer leurs métiers en toute sécurité.

CONTENU DU MODULE

- Situer le rôle de l'acteur PRAP dans l'organisation de la prévention de l'entreprise (il connaît les risques de son métier, il observe, décrit, analyse sa situation de travail, et propose des améliorations).
- Situer le rôle de l'acteur PRAP en matière d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise (en relation avec le Document Unique).
- L'acteur PRAP participe au projet de prévention des risques liés à l'activité physique dans l'entreprise. Dans ce cadre, il est amené à effectuer les actions suivantes :
  - Analyser sa fiche de poste et ses obligations (techniques et réglementaires).
  - Repérer les différentes phases chronologiques de son activité réelle de travail.
  - Analyser son activité physique et en repérer les déterminants.
  - Identifier les risques encourus liés à l'activité physique.
  - Proposer des améliorations de sa situation de travail.
  - Maîtrise les risques qui dépendent de lui (manutention...)
  - Signaler les situations à risques.
  - Echanger avec tous les acteurs PRAP pour proposer des améliorations visant la suppression ou la réduction des risques liés à l'activité physique

METHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES mise en œuvre

- ➢ Méthodes actives avec apprentissage théorique et pratique.
- Méthode heuristique
  - ✓ Questionnement, échanges et partage d'expériences.
  - ✓ Exposés interactifs
- Méthode démonstrative
  - ✓ Démonstration en temps réel (DTR)
  - ✓ Démonstration commentée justifiée (DCJ)
- Exposés interactifs.
- Méthode applicative
  - ✓ Exercices d'apprentissage en groupe sur le matériel utilisé par le personnel de l'entreprise (1 fauteuil roulant à accoudoir escamotables pour 4 stagiaires, 1 lit médicalisé pour 4 stagiaires, disques de pivotement, planchettes de transfert, draps de glissement, lève et soulève-personne....)
  - ✓ Autres matériels utilisés (bidon, caisse, seau, poubelle, linge...)
  - ✓ Exercices d'apprentissage individuel des gestes.
  - ✓ Cas simulé (mises en situation) .
- Evaluation formative tout au long de la formation.

- ➢ Exposés avec diaporama, photos et vidéos
- ➢ Formation alliant théorie (notion de risques, statistiques, anatomie) et pratique : (manutention de charges diverses : objets et personnes, utilisation des matériels).
- ➢ Utilisation des matériels et aides techniques disponibles dans l'entreprise ou le service.
- ➢ Ordinateur portable, vidéoprojecteur, (fauteuils, lit de manutention, cannes, aides techniques ....)....
- ➢ Formateur PRAP 2S habilité par l'INRS (kinésithérapeute expérience maisons retraite .....
- ➢ Prévoir une salle de réunion.
- ➢ Une tenue de travail adaptée à la situation est obligatoire.
- ➢ un mémento remis à chaque acteur PRAP 2S

CERTIFICATION

Des épreuves certificatives sont proposées de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à des situations réelles de travail.
Les compétences sont évaluées durant la formation en respectant les modalités définies par l'INRS et en s'appuyant sur les grilles d'évaluation de l'Acteur PRAP 2S.

⇒ **Principes d'évaluation : modalités de validation PRAP 2S**

Une tenue de travail adaptée à la situation est obligatoire. En l'absence de cette tenue, la mise en pratique ne peut pas avoir lieu et le candidat ne pourra pas par conséquent valider les épreuves.

La réalisation de la certification dans le cadre de formation PRAP 2S se déroule en douze séances de 2h en PRAP 2S.

La formation PRAP est évaluée en continu (SUIVI DE LA FORMATION) et de manière ponctuelle pour les techniques gestuelles et l'analyse de situation de travail (ÉVALUATION).

Pour être validé, la candidat doit participer activement à l'ensemble des séances.

La formation PRAP 2S comporte des évaluations formatives dispensé par le formateur certifié tout au long de la formation et une certification finale.
Les évaluations formatives et l'évaluation certificative des stagiaires, selon des critères définis par l'INRS sont portées sur des documents nationaux (Fiche de suivi et d'évaluation FORMATIVE, Fiche d'évaluation certificative : Acteur PRAP 2S, Mise en œuvre d'une technique gestuelle). Les 3 compétences acquises donnent la certification et permet si elle est favorable de délivrer un certificat PRAP au candidat qui a participé **activement** à l'ensemble de la formation.

Délivrance d'un Certificat Acteur PRAP plastifié et d'une Attestation de Fin de Formation avec avis favorable et validation des acquis.
En cas d'avis défavorable, une attestation de fin de formation avec avis défavorable et grille des compétences non acquises sera remise.
Le certificat Acteur PRAP 2S est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, l'acteur PRAP 2S doit suivre et valider une session de maintien et actualisation de ses compétences PRAP 2S pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois

DURÉE

- 24 heures au minimum pour le secteur 2S
- Les séances sont réparties sur 3 à 6 semaines

FORMATION GESTES ET POSTURES

PUBLIC CONCERNÉ
Personnel appelé à manipuler des charges

PRE-REQUIS
Parler et comprendre le Français
Absence de contre-indication au port des charges

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Code du travail, art. R4541-8 :
L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles:
1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte, en tenant compte des facteurs individuels de risque définis par l'arrêté à l'article R.4541-6 ;
2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles.

OBJECTIFS ET COMPETENCES DEVELOPPÉES

Objectifs : Cette formation a pour but de rendre capable le stagiaire à développer , outre des solution en termes de gestuelles de manutention, des améliorations de l'organisation individuelle et collective.

Compétences développées tout au long de la formation : *Au cours de la formation chaque candidat développe des multiples compétences pour* :

- Être capable d'appréhender les risques dorsolombaires péri-articulaires et leur prévention.
- Être capable de prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) , tels que lombalgies, tendinites ...
- Être capable d'appliquer les techniques de gestes et postures de travail adaptées pour diminuer la fréquence des accidents, atténuer la fatigue et améliorer ses compétences professionnelles.
- Être capable de limiter les risques liés au transport manuel, aux gestes répétitifs et aux postures de travail.
- Limiter les risques liés à la manutention manuelle de charges diverses en appliquant les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Être capable d'apprendre à utiliser les aides techniques disponibles.

CONTENU

Partie théorique :

- Sensibilisation aux risques d'accident par manutention.
- Statistiques des accidents de travail et des maladies professionnelles liés à la manutention.
- Appréhender les notions de base sur danger, les risques.
- Notion d'anatomie et pathologies :
  - Os, articulations, tendons.
  - Epaules, coude, poignet, genoux .
  - Colonne vertébrale.
- Les 9 principes de prévention.
- les 5 principes de manutention.
- Apprentissage du verrouillage lombaire.
- Notion d'effort et de fatigue.
- Répétitivité, angulations extrêmes, efforts, maintien de postures

CONTENU (suite)

Partie pratique :

- Principe d'économie d'effort.
- Détermination de positions des différentes parties du corps pour une bonne préhension de la charge.
- Choix des prises.
- Manipulation de charges de natures diverses (charges spécifiques à l'établissement)
    - Proposition d'un enchainement d'échauffement articulaire préalable à la journée de travail (*exercice en groupe*)
    - Manutention des objets (*exercices pratiques personnalisés selon milieu*)
- Les postures de travail.
- Approche de l'organisation du poste de travail par le principe d'économie d'effort
- Exercices pratiques : chaque stagiaire est à tour de rôle sujet, acteur, observateur.
- Utilisation des aides techniques (selon les caractéristiques des taches des participants).
- Adaptation des techniques apprises au quotidien des stagiaires.
- Rôle des stagiaires formés auprès de leurs collègues (conseils, vigilances, réorganisation (conseils, vigilances, réorganisations ....) (brainstorming).

METHODES ET MOYEN PÉDAGOGIQUES MIS EN OEUVRE

- **Méthodes actives avec apprentissage théorique et pratique.**
  - Annoncer les thèmes (séquences)
  - Annoncer les objectifs et objectifs intermédiaires
  - Méthode heuristique
    - ✓ Questionnement.
    - ✓ Exposés interactifs
  - Méthode démonstrative
    - ✓ Démonstration en temps réel (DTR)
    - ✓ Démonstration commentée justifiée (DCJ)
  - Exposés interactifs.
  - Méthode applicative
    - ✓ Apprentissage individuel des gestes.
    - ✓ Cas simulé (mises en situation) .
  - Cas particuliers
  - Evaluation formative tout au long de la formation.
- Exposés avec diaporama, photos et vidéos
- Formation alliant théorie (notion de risques, statistiques, anatomie) et pratique : (manutention de charges diverses :objets, charges inertes de manutention : *bidon, caisse, seau, poubelle, linge etc....*, utilisation des matériels).
- Utilisation des matériels et aides techniques disponibles dans l'entreprise ou le service.
- Ordinateur portable, vidéoprojecteur
- Mémo mal de dos

PRINCIPES D'EVALUATION : VALIDATION

⇨ **Evaluation de la formation** : Exercices pratiques en salle

⇨ **Documents délivrés si réussite à l'évaluation** : Attestation de fin de formation avec évaluation des acquis remise à chaque stagiaire.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription 1 mois avant la date prévisionnelle si possible

La formation :

Intitulé de la formation : .....

Dates souhaitées : .....

Inscription réalisée par : L'entreprise ☐ l'Organisme ☐ Personnelle ☐
(cochez la case correspondante)

L'entreprise :

Raison sociale de l'entreprise .....

Adresse .....

N° de Siret : .....

Personne à contacter : .....

N° de téléphone : .....

Adresse Mail contact : .....

Médecin du Travail : .....

Mode de règlement : virement ☐ Chèque ☐ prise en charge par OPCA ☐
(cochez la case correspondante)

Adresse de facturation : .....
si différente de l'entreprise

Le stagiaire :

NOM -Prénom : .....

Fonctions : .....

Diplômes ou expérience professionnelle .....

Date de naissance : .....

N° de certificat : .....

N° de téléphone : .....

Adresse électronique : .....

Adresse personnelle : .....

Fait le ..... à .....

Si convention pour entreprise :
Signature du Chef d'entreprise et cachet de l'entreprise
Si convention personnelle :
Signature du stagiaire

Pour nous permettre de traiter dans les meilleurs délais votre demande, nous vous invitons à transmettre :

- le bulletin d'inscription complété, signé et scanné (*merci de remplir tous les champs*)
  Par Mail à : sfpis@orange.fr
- Puis à nous envoyer l'inscription à l'adresse suivante :

SFPIS
2, rue Clémence Isaure
31250 REVEL
sfpis@orange.fr
☎ 06 79 40 12 56